

Maitriser les compétences de la fonction employeur

Sommaire

1. Description.....	2
2. En synthèse	3

1. Description

« C'est un vrai travail d'organiser sa vie quand on est en dépendance importante ¹. »

D'une façon générale être employeur de ses aidants suppose la mobilisation de compétences, de connaissances et pratiques liées à 4 domaines techniques (juridique, administratif, organisationnel et gestion financière) et 1 fonction « humaine », relationnelle : le management. La personne choisit son personnel, le recrute, rédige le contrat de travail, le forme selon ses besoins, organise le travail, calcule, paie le salaire et les charges, gère les congés, fait les déclarations et formalités administratives etc.

Concernant les domaines techniques, la personne doit avoir des connaissances **juridiques** à jour de la Convention Collective Nationale des Salariés du Particulier Employeur (CCNSPE) et maîtriser les dispositifs **administratifs** (déclaration d'un salarié).

« Faut toujours être au courant des droits, ce n'est pas toujours facile ². »

Elle doit **organiser** et planifier le travail de ses ADV pour vivre sa vie. Elle doit payer les salaires, les cotisations et contrôler le versement de la PCH, elle doit **gérer** et tenir les comptes d'un budget de près de plus de 120 000 €³ par an d'argent public.

Comme nous l'expliquons dans les articles qui suivent, ces points techniques peuvent être sous-traités, être externalisés à des tiers (service mandataire) ou se déléguer en interne auprès d'un assistant de vie (organisation des plannings). Mais, être en relation de proximité avec ses aidants, être employeur nécessite aussi de **manager** au quotidien ses salariés, et cette fonction peut difficilement être confiée à un tiers.

Etre employeur de ses aidants demande donc de multiples compétences et certains PESH ont un outillage pour la gestion de leurs salariés digne de l'organisation d'une entreprise (contrat de travail très élaboré, fiche de fonction, règlement intérieur, liste des tâches à effectuer, planning annuel, bulletin de salaire, fiche d'entretien annuel...).

¹ PESH n°37 : Femme de 61 ans vivant seule en Savoie et employant 13 assistants de vie ».

² PESH n°34 : Femme de 31 ans en union libre, vivant en Bretagne et employant 2 assistants de vie.

³ 24 heures x 365 jours x 13,78 € (tarif au 1^{er} Aout 2018).

2. En synthèse

La fonction employeur	
Compétences	Externalisation Délégation
Juridique	FEPEM / Avocat
Administratif	Mandataire
Organisation / planification	Mandataire / ADV
Gestion / financier	Comptable
Management	

Déléguer les compétences de la fonction employeur.